VILLE DE BOIS-COLOMBES



COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

PROCES-VERBAL

Séance de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Le 15 mai 2023, à 15h30.

Composition de la Commission :

* Membres à voix délibérative	<i>:</i>		1 //
Nom, Prénom		Qualité	Signature /
Monsieur le Maire	<u>Président</u>	Maire	y Indl
Madame Anne-Gabrielle CANTET	Titulaire	Adjointe au maire	
Madame Dominique COLOMBEL	Titulaire	Adjointe au maire	
Madame Anne Christine JAUFFRET	Titulaire	Adjointe au maire	ACSauffel
Monsieur Gilles CHAUMERLIAC	Titulaire	Adjoint au Maire	CC
Monsieur Franck PRUNUS	Titulaire	Conseiller municipal	
Monsieur Michel DUVIVIER	Suppléant	Conseiller municipal	
Madame Sonia DE PRATI	Suppléant	Conseillère municipale	
Madame Stéphanie JOAQUIM BOURALY	Suppléant	Conseillère municipale	
Monsieur Jean Christophe SIBON	Suppléant	Conseiller municipal	
Monsieur Hermann SCHNEIDER	Suppléant	Conseiller municipal	
Monsieur Gérard ASSELINE		Représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir Hauts de Seine Nord	- Alaman

Monsieur Jean Paul BLANOT	Représentant de	
	l'association Bois Colombes	_
	Sports	

* Personnes présentes sans droit de vote		
Nom, prénom	Direction	
Carole GAULIER	Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat Public	
Fatima OUMEZZAOUCHE	Police Municipale	
Marie Catherine BARIGAULT	Directrice Générale Adjointe Pôle développement urbain et cadre de vie et patrimoine	

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, nous sommes réunis en salle du 3ème étage de l'Hôtel-de-Ville afin d'examiner :

- Le rapport d'activité pour 2021 du délégataire du service public de l'équipement aquatique, la société NAUTELYO
- Le rapport d'activité pour 2021 du délégataire du service public relatif à la mise en fourrière des véhicules sur le territoire de Bois-Colombes, la société SNCDR

Conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, nous sommes également réunis afin d'émettre un avis sur le projet de délégation de service public relatif à la mise en fourrière des véhicules sur le territoire de la Commune de Bois-Colombes.

<u>1 – Examen du rapport d'activité pour 2021 du délégataire de service public de l'équipement</u> aquatique

Le rapport mentionné à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales et à l'article L3131-5 du code de la commande publique remis par le délégataire est examiné.

Observations: Veaut

<u>2 – Examen du rapport d'activité pour 2021 du délégataire de service public relatif à la mise en fourrière des véhicules sur le territoire de Bois-Colombes, la société SNCDR</u>

Le rapport mentionné à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales et à l'article L3131-5 du code de la commande publique remis par le délégataire est examiné.

Observations: Neaut

3 - Avis sur le projet de délégation de service public relatif à la mise en fourrière des véhicules sur le territoire de la Commune de Bois-Colombes

La commission prend connaissance du projet de délégation de service public relatif à la mise en fourrière des véhicules sur le territoire de la Commune de Bois-Colombes pour la période allant du 15 avril 2024 au 14 avril 2029. La durée de cette délégation de service public sera donc de cinq ans.

Au vu du rapport prévu à l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales présentant l'intérêt de recourir à une délégation de service public et exposant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, la Commission, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis. Le sur le projet de délégation de service public relatif à la mise en fourrière des véhicules sur le territoire de la Commune de Bois-Colombes pour la période allant du 15 avril 2024 au 14 avril 2029.

Vote(s) pour : 5 Vote(s) contre : ... Abstention : ...

Cet avis sera communiqué aux membres du Conseil Municipal.
